

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 17 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf juin 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. TROGRIC, Mme GILBERT, M. VON DAHLE,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme PEGORIER-LELIEVRE	(pouvoir à M. PORTELLI)
Mme NEVEU	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. BUI	(pouvoir à Mme DE CARLI)
Mme GUTIERREZ	(pouvoir à Mme DUPUY)
M. QUENUM	(pouvoir à M. MARY)
M. FABRE	(pouvoir à M. TROGRIC)
Mme CHESNEAU	(pouvoir à Mme GILBERT)

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Marine GILBERT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2015**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation du diagnostic d'accessibilité du patrimoine de la Commune d'Ermont et des Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **APPROUVE** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune d'Eaubonne à la Commune d'Ermont concernant la réalisation des travaux de voirie de la rue du Professeur Calmette ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **APPROUVE** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune d'Ermont à la Communauté d'Agglomération Val & Forêt concernant la réalisation des travaux d'aménagement du futur local destiné à accueillir l'ancienne bibliothèque "Les Passerelles", situé allée du Temps des Secrets à Ermont (parcelle Centre Socio Culturel François Rude) ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **PROCEDE** aux créations et suppressions de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Finances	Avancement de grade
1	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	Ressources Humaines	Avancement de grade
1	Adjoint Patrimoine 1 ^{ère} classe	Communication	Avancement de grade
3			
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 64%	Multi Accueil	Remplacement agent parti sur autre grade
1	Educateur des APS de 2 ^{ème} classe	Piscine	Poste vacant
2	Aide-opérateur	Piscine	Postes vacants
4			
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			485
NOMBRE	POSTES A CREER SUR LE POLE CULTUREL	SERVICES	MOTIFS
1	AEA Principal 2 ^{ème} classe 90%	Conservatoire	Remplacement agent parti sur autre grade
1	AEA Principal 2 ^{ème} classe 50%	Conservatoire	Remplacement agent parti sur autre grade
1	AEA Principal 2 ^{ème} classe 30%	Conservatoire	Réorganisation discipline
3			
TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES		44	

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU du Groupe « Générations Ermont »)

Pour : 30

- 5) - **APPROUVE** la mise en place de l'entretien professionnel dans les conditions fixées par le décret du 16 décembre 2014 ;
 - **DECIDE** de continuer d'appliquer le dispositif de l'entretien professionnel aux agents non titulaires ;
 - **FIXE** le même délai de 15 jours à l'évaluateur et à l'agent pour communiquer le compte rendu de l'entretien professionnel ;
 - **MODIFIE**, sur le compte rendu de l'entretien professionnel, « l'appréciation pour la carrière et le régime indemnitaire » sur les bases suivantes :

APPRECIATIONS	TAUX DU RI EN %	Avancements d'échelon (pour les titulaires)
Très Bien ou Exceptionnel	100%	Avancement à la durée minimale
Bien	100%	Avancement à la durée minimale
A améliorer	85%	Avancement à la durée maximale
Insuffisant	45%	Avancement à la durée maximale
Très insuffisant	0%	Avancement à la durée maximale

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - **CHARGE** le Maire de conclure et de signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France relative à la mise à disposition d'un médecin du travail au service du personnel communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - **EMET** un avis négatif sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle au motif que les mesures proposées sont insuffisantes pour diminuer les nuisances aériennes ;
 - **DEMANDE** la mise en œuvre d'autres mesures supplémentaires d'amélioration destinées à la réduction des nuisances sonores et notamment :
- éviter les zones très urbanisées en appliquant au doublet sud la trajectoire de décollage face à l'ouest et en étendant ces pratiques à la période 22h-6h pour les deux doublets. De même, pour les atterrissages en configuration face à l'est pour éviter les zones très urbanisées du Val d'Oise.
 - privilégier le survol des espaces forestiers afin de limiter considérablement la population impactée par les atterrissages.
 - plafonner le nombre de mouvements car la population survolée est 3,5 à 4,9 fois plus nombreuse que celle de l'aéroport d'Orly qui bénéficie de cette disposition depuis 1994.
 - prévoir un calendrier de retrait des avions les plus bruyants, pour interdire les aéronefs dont la marge cumulée est inférieure à 13 EPNdB comme cela se fait à Nice Côte d'Azur et à Toulouse Blagnac.
 - élaborer un plan de réduction des vols de nuit entre 22h00 et 6h00 pour un alignement du nombre de vols de nuit de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle sur celui de ses concurrents Heathrow, Francfort et Schiphol soit moitié moins de vols de nuit.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - **APPROUVE** l'adhésion des communes de Frémainville et de Haute-Isle au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - **APPROUVE** le règlement du concours de « Crèches de Noël 2015 » prévu en décembre 2015 et **FIXE** le nombre de récompenses à six bons d'achat d'une valeur globale de 300,00 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU) Abstention : 1 (M. von DAHLE du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)

Pour : 29

- 10) - **AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de Secours d'Eaubonne, la convention de mise à disposition d'un plateau sur roues à titre gratuit, pour l'organisation de leur traditionnel bal des Pompiers, pour la période du 15 au 29 juin 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) - **APPROUVE** le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération Le Parisis et de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, étendu à la commune de Frépillon, tel que fixé par arrêté du Préfet du Val-d'Oise en date du 29 mai 2015.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstention : 1 (M. von DAHLE)
Pour : 33**

IV - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** :
- la proposition de tarification des activités culturelles organisées au sein des théâtres municipaux et programmées pour la saison 2015/2016,
 - les modes de règlement afférents et mis en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2012.
- **AUTORISE** :
- le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et signer tous documents utiles.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU) Abstention : 1 (M. von DAHLE)
Pour : 29**

- 2) - **DECIDE** de l'adhésion à l'organisme suivant :

Organisme	Montant de l'adhésion 2015
Chainon/Fédération des nouveaux territoires des Arts Vivants <i>14 rue Sainte Anne-53000 LAVAL</i>	460 €

- **AUTORISE** le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2015 et les suivants selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par chaque organisme ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **APPROUVE** la convention avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » pour 2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer et tout contrat y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **ATTRIBUE** à l'association Ciné-Photo-Club-d'Ermont une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € pour le projet « Mouvement » du 15 octobre au 1^{er} novembre 2015 organisé dans le cadre d'une grande exposition photographique.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - **APPROUVE** la modification du tarif de la Fête du Cinéma à 4 € pour la saison 2014/2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Conservatoire :

- 6) - **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2015/2016 ;
 - **APPROUVE** le maintien de l'option « spectacles » ;
 - **APPROUVE** le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux Ermontois ;
 - **APPROUVE** le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
 - **AUTORISE** la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre le Conservatoire et ce dernier.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)

Pour : 29

V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Jeunesse :

- 1) - **AUTORISE** le Maire à signer les nouvelles conventions pour l'année scolaire 2015/2016, avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry pour proposer à l'ensemble des collégiens des ateliers culturels, à titre gratuit, sur le temps de leur pause méridienne.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **APPROUVE** le règlement intérieur des élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour la période d'octobre 2015 à octobre 2017.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour le Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2017 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Centres socio-culturels :

- 4) - **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents « REAAP 2015 » pour un montant de 500,00 €, pour l'action « Pause et Cause Parents » et **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **AUTORISE** le Maire à signer, avec le lycée Ferdinand Buisson, la convention relative à l'utilisation par la commune du gymnase du lycée pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **ATTRIBUE** à l'association « UNSS du lycée Gustave Eiffel », une subvention communale de fonctionnement pour l'année 2015 d'un montant de 350,00 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée de la direction de l'Action Educative ;
 - **DECIDE** d'appliquer le règlement intérieur à compter du 1^{er} juillet 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)
Pour : 29

VIII - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du pavillon sis 119 rue du Général de Gaulle et **AUTORISE** le Maire à le signer avec l'association Secours Catholique.
 L'association prévoit d'accueillir une maison des familles au rez-de-chaussée qui nécessite le classement d'une partie du bâtiment en Etablissement Recevant du Public (ERP) de 5^{ème} catégorie.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **ATTRIBUE** à l'Association Alcool Assistance du Val d'Oise une subvention de 300,00 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **APPROUVE** le projet municipal « Programmation Jeune Public » présenté par la commune d'Ermont pour l'exercice 2015 et qui s'inscrit dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville ;
 - **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du dispositif « Soutien aux Contrats de Ville », proposé par le Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention de 5 000,00 € et à signer tout document s'y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **APPROUVE** le Contrat de Ville 2015-2020 pour soutenir l'intervention de la commune et de ses partenaires en faveur du quartier prioritaire des Chênes et de ses habitants ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer le dit Contrat de Ville ainsi que tout document s'y afférant avec les différents signataires.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IX - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **AUTORISE** le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux et à signer toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la création d'un parking de 10 places, dont 1 GIC-GIG, pour une superficie totale de 195 m², place du Foirail, sur les parcelles cadastrées AP 164, 165, 476 et 368, à destination des patients de la maison de santé des Espérances sise 121 rue Jean Richepin.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **DECIDE** :

* **D'ACQUERIR** à l'euro symbolique par parcelle :

- de Réseau Ferré Français (R.F.F.) pour un total de 86 m² conformément à l'avis des domaines, les parcelles cadastrées AI 637 et AI n°638p, (espaces ouverts au public qui ont vocation à être intégrés au domaine public de la ville) ;
- de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.), pour un total de 512 m², conformément à l'avis des domaines, les parcelles cadastrées AH n°473, 477, 472p, 204p, 526p, (traitées aujourd'hui en trottoir et qui ont vocation à être intégrées au domaine public de la ville).

* **DE CEDER** conformément à l'avis des domaines, à l'euro symbolique, à Réseau Ferré Français pour un total de 186 m² les parcelles cadastrées : AH n° 524p et AH 525, qui ont une vocation ferroviaire ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les trois promesses synallagmatiques de vente, puis les actes préparatoires et les actes de cession à venir, (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – acte de vente...);
- **PRECISE** que tous les frais (de géomètre, d'acquisition etc...) liés aux présentes cessions seront supportés par RFF ou la SNCF;
- **DIT** que la vente sera passée sous forme d'acte notarié;
- **RELEVE** que l'entretien des parcelles AI 349 et AI 350p sera assuré par RFF, propriétaire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **DECIDE** de céder à l'office d'H.L.M. Ermont Habitat la parcelle issue du terrain cadastré section AO n° 233, d'une superficie de 500 m² y compris la moitié du sol de voie avenue de Villiers, soit 67 m², sis 4, avenue de Villiers, au prix des Domaines qui correspond au prix d'acquisition, soit 230 000,00 € augmenté des frais d'acte de la première transaction ;
- **PRECISE** que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer les actes afférents à la présente cession, (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – acte de vente...).

M. NACCACHE, Maire Adjoint chargé du Logement et Président de l'OPH Ermont Habitat, ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2014 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2014 de la commune.
- 5) - **ACTE** les cessions suivantes :
- de deux appartements, 38, rue de Stalingrad
 - d'un terrain bâti, 33, rue de Stalingrad
 - d'un terrain bâti, 30, rue Maurice Berteaux
 - d'un terrain bâti, 4, rue Hoche en 1 ou 2 lots
 - d'un terrain bâti, 1, rue de l'Audience
- **APPROUVE** le cahier des charges de cessions ;
 - **PRECISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié ;
 - **DIT** que les occupants / locataires déjà dans les lieux bénéficieront d'un droit préférentiel d'acquisition.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)
Pour : 29

X – FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECLARE** que le Compte de gestion du budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2014 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **DECLARE** que le Compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2014 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - **DECLARE** que le Compte de gestion du budget annexe du Pôle culturel dressé pour l'exercice 2014 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Monsieur le Maire se retire et Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint assure la présidence.

- 4) - **DONNE ACTE** au Maire, de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	17 723 979,95 €		36 415 755,71 €	
Réalisations	9 090 319,40 €	9 064 244,11 €	32 110 604,36 €	36 264 769,72 €
Résultats de l'exercice	-26 075,29 €		4 154 165,36 €	
Résultats 2013 reportés	-2 778 564,35 €			2 517 823,71 €
Résultats de clôture	-2 804 639,64 €		6 671 989,07 €	
Restes à réaliser	5 487 526,57 €	4 300 041,48 €		
Résultats nets	-3 992 124,73 €		6 671 989,07 €	
Résultat net global	2 679 864,34 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 33 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)
Pour : 28

- 5) - **DONNE ACTE** au Maire, de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget annexe de l'Assainissement de la commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	1 963 701,36 €		843 081,69 €	
Réalisations	1 350 517,98 €	1 417 966,23 €	413 778,84 €	529 861,60 €
Résultats de l'exercice	67 448,25 €		116 082,76 €	
Résultats 2013 reportés	-320 624,99 €			334 796,69 €
Résultats de clôture	-253 176,74 €		450 879,45 €	
Restes à réaliser	204 394,31 €	111 639,82 €		
Résultats nets	-345 931,23 €		450 879,45 €	
Résultat net global	104 948,22 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe de l'Assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 33 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)
Pour : 28

- 6) - **DONNE ACTE** au Maire, de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget annexe du Pôle culturel de la commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	125 238 €		2 224 350 €	
Réalisations	80 980,26 €	96 762,54 €	1 991 623,51 €	2 019 635,27 €
Résultats de l'exercice	15 782,28 €		28 011,76 €	
Résultats 2013 reportés	-30 478,42 €			
Résultats de clôture	-14 696,14 €		28 011,76 €	
Restes à réaliser	13 315,62 €			
Résultats nets	-28 011,76 €		28 011,76 €	
Résultat net global	0 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du Pôle culturel, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 33 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)

Pour : 28

Les comptes administratifs et les budgets annexes étant votés, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations, Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint, cède la présidence à Monsieur le Maire.

7) - **DECIDE** d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2014 du budget principal au budget primitif 2015 de la commune d'Ermont, de la manière suivante :

* Inscription de 3 992 124,73 € en section d'investissement

(Article 1068 – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement » ;

* Et de reporter le solde, soit 2 679 864,34 €, en section de fonctionnement

(Article 002 – « Résultat de fonctionnement reporté »).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

8) - **DECIDE** d'affecter l'excédent cumulé d'exploitation 2014 du budget annexe de l'Assainissement au budget primitif 2015, de la manière suivante :

* Inscription de 345 931,23 € en section d'investissement

(Article 1068 – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement ;

* Et de reporter le solde, soit 104 948,22 €, en section d'exploitation

(Article 002 – « Résultat d'exploitation reporté »).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

9) - **DECIDE** d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2014 du budget annexe du Pôle culturel au budget primitif 2015, de la manière suivante :

* Inscription de **28 011,76 €** en section d'investissement

(Article 1068 – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

10) - **ADOPTE** la décision modificative n° 2/2015 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;

- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à la somme de 2 630 606,93 € soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 3 040 850,34 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 410 243,41 € ;

- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 8 997 443,06 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2015 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 9 407 686,47 €

Recettes = 12 038 293,40 €

Après intégration de la décision modificative n° 2/2015, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 439 423,41 €	36 070 030,34 €
Investissement	16 891 343,06 €	16 891 343,06 €
Total =	50 330 766,47 €	52 961 373,40 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)

Pour : 29

11) - **ADOPTE** la décision modificative n° 1/2015 du budget annexe de l'Assainissement, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;

- **CONSTATE** le suréquilibre de la section d'exploitation à la somme de 104 948,22 € soit des recettes d'exploitation à hauteur de 104 948,22 €;

- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 345 931,23 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2015 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 457 571,05 €

Recettes = 562 519,27 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2015, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe de l'Assainissement s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	537 135,00 €	642 083,22 €
Investissement	941 131,05 €	941 131,05 €
Total =	1 478 266,05 €	1 583 214,27 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. von DAHLE)

Pour : 29

12) - **ADOPTE** la décision modificative n° 1/2015 du budget annexe du Pôle culturel, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;

- DIT que la section de fonctionnement n'est pas mouvementée ;

- DIT que la section d'investissement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de 31 335,76 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2015 s'élèvent donc à la somme de 31 335,76 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2015, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe du Pôle culturel s'élève à la somme de 2 121 715,76 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 73 560,76 € en section d'investissement et 2 048 155,00 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

13) - **DETERMINE** ainsi qu'il suit, la catégorie de bien amortissable :

Catégorie	Imputation comptable (indicative)	Durée proposée
Immobilisation corporelle		
Cheptel	2185	5 ans

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

14) - **FIXE** à 600,00 € le montant de la subvention pour chaque char construit dans le cadre de la Fête des Vendanges 2015 ;

- **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;
- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 15) - **AUTORISE** le Maire à solliciter une demande d'aide financière auprès du groupe LACROIX de 500,00 € dans le cadre de l'organisation d'une fête de quartier organisée par le Conseil de quartier Passerelles/Carreaux/Commanderie/Templiers en partenariat avec le Centre socio-culturel François-Rude samedi 20 juin 2015 place Marcel Pagnol, résidence des Carreaux, place Rodin ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 16) - **DECIDE** le versement d'une subvention de 645,00 € à l'association Apiflordev, correspondant au montant du produit de la vente du miel effectuée lors du marché horticole du 25 avril 2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'association Apiflordev.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 17) - **DECIDE** d'attribuer à l'Association Educative des Chênes (A.E.C.) une subvention exceptionnelle de 2 154,00 € correspondant aux frais de déménagement intervenu lors des travaux réalisés au sein du Centre Socio-Culturel des Chênes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 18) - **AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles entre le syndicat Emeraude, la commune, les copropriétés et les bailleurs sociaux du quartier des Passerelles d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 19) - **APPROUVE** le versement d'une participation au cofinancement des travaux de génie-civil nécessaire à l'implantation de bornes enterrées ou semi-enterrées et amovibles, correspondant à 20 % du montant total hors taxes, plafonnée à 100,00 € par logement pour les copropriétés privées et à 50,00 euros par logement pour les bailleurs sociaux situés sur le territoire d'Ermont et au montant de la subvention allouée par le Syndicat Emeraude.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

XI – REGLEMENTS ET APPROBATIONS

MOTION :

Avis négatif sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **EMET un avis négatif** sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle au motif que les mesures proposées sont insuffisantes pour diminuer les nuisances aériennes ;
- **DEMANDE** la mise en œuvre d'autres mesures supplémentaires d'amélioration destinées à la réduction des nuisances sonores et notamment :
 - éviter les zones très urbanisées en appliquant au doublet sud la trajectoire de décollage face à l'ouest et en étendant ces pratiques à la période 22h-6h pour les deux doublets. De même, pour les atterrissages en configuration face à l'est pour éviter les zones très urbanisées du Val d'Oise.
 - privilégier le survol des espaces forestiers afin de limiter considérablement la population impactée par les atterrissages.
 - plafonner le nombre de mouvements car la population survolée est 3,5 à 4,9 fois plus nombreuse que celle de l'aéroport d'Orly qui bénéficie de cette disposition depuis 1994.
 - prévoir un calendrier de retrait des avions les plus bruyants, pour interdire les aéronefs dont la marge cumulée est inférieure à 13 EPNdB comme cela se fait à Nice Côte d'Azur et à Toulouse Blagnac.

➤ élaborer un plan de réduction des vols de nuit entre 22h00 et 6h00 pour un alignement du nombre de vols de nuit de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle sur celui de ses concurrents Heathrow, Francfort et Schiphol soit moitié moins de vols de nuit.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h45.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2015 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 24 JUIN 2015